Education Subsidy Program for Student Nurse Practitioners

Nursing Resource Strategy for New Brunswick: Ensuring a Nursing Presence

To encourage nurses to pursue their career in New Brunswick as nurse practitioners, the Government of New Brunswick approved an Education Subsidy Program as part of its Nursing Resource Strategy. This program aims to cover tuition fees and provide an allocation for books.

Eligibility

Nurses who may apply are:

- Students enrolled part-time or full-time in a Nurse Practitioner Program at the Masters level
- Registered nurses employed in nursing in New Brunswick
- Nurses who did not get funding to cover the full cost of tuition and books to pursue their nurse practitioner education
- Nurses whose intention is to remain in New Brunswick to work as a nurse practitioner after graduation

Application Form - Education Subsidy Program for Student Nurse Practitioners

To apply for the Education Subsidy Program, this form must be completed and signed by the **employer** and the **student**.

Name of candidate:	
Address:	
Telephone number:	
Name of employer:	
Institution where the candidate is working:	
Language competency: French English	
Expected date of employment as nurse practitioner:	
Amount requested for tuition and books:	(Receipts must be submitted for tuition and books.)
Any financial assistance received to cover tuition or books?	
If yes: Amount Source	
Name, address and telephone number of educational institu	tion:
(Please attach a written confirmation of admission as	full-time or part-time to the Nurse Practitioner program.)
Employer's signature:	
Date:	
Student's signature:	
Date:	

Requests must be received by February 1st, by:

Nursing Resources Advisor Department of Health and Wellness Government of New Brunswick P.O. Box 5100, Carleton Place Fredericton, NB E3B 5G8

Tel: (506) 453-5314

Programme de subventions pour la formation des infirmières et infirmiers praticiens

Stratégie en matière de ressources infirmières pour le Nouveau-Brunswick : Assurer la relève infirmière

Dans le cadre de sa stratégie en matière de ressources infirmières, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a approuvé un Programme de subventions à l'education dans le but d'encourager les infirmières et infirmiers à poursuivre leur carrière en sciences infirmières au Nouveau-Brunswick à titre d'infirmières et infirmiers praticiens. Le programme vise à couvrir les frais de scolarité et offrir une allocation pour les livres.

Admissibilité

Les infirmières et les infirmiers qui peuvent soumettre une demande sont :

- les étudiantes et étudiants inscrits à l'université à temps partiel ou à temps plein au Programme de formation des infirmières et infirmiers praticiens au niveau de la maitrîse en science infirmière;
- les infirmières et infirmiers immatriculés qui travaillent en soins infirmiers au Nouveau-Brunswick:
- les infirmières et infirmiers qui n'ont pas obtenu d'aide financière pour couvrir le plein coût des frais de scolarité et des livres, pour poursuivre leur formation d'infirmière ou d'infirmier praticien;
- les infirmières et infirmiers qui ont l'intention de rester au Nouveau-Brunswick et travailler comme infirmière ou infirmier praticien après avoir obtenu leur diplôme.

Formulaire de demande - Programme de subventions pour la formation des infirmières et infirmiers praticiens

Pour soumettre une demande dans le cadre du Programme de subventions pour la formation des infirmières et infirmiers praticiens, remplir le présent formulaire et le faire signer par **l'employeur** et **l'étudiante ou l'étudiant**.

Nom du candidat ou de la candidate :
Adresse:
Numéro de téléphone :
Établissement où le candidat ou la candidate travaille actuellement :
Compétences linguistiques : Français Anglais Bilingue
Date prévue du commencement de l'emploi à titre d'infirmière ou infirmier praticien :
Montant demandé pour les frais de scolarité et les livres : (Des reçus doivent être présentés pour les frais de scolarité et
les livres.)
Avez-vous obtenu une aide financière pour couvrir vos frais de scolarité ou vos livres?
Si oui : Indiquez le montant et la source
Nom, adresse et numéro de téléphone de l'établissement d'enseignement :
(Veuillez annexer une attestation d'inscription écrite à temps plein ou à temps partiel au programme de formation des
infirmières et infirmiers praticiens)
Signature de l'employeur :
Date:
Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :
Data ·

Les formulaires de demande doivent être envoyés avant le 1er février à la :
Conseillère en matière de ressources infirmières
Ministère de la Santé et du Mieux-être, Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 5100, édifice Carleton, Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Numéro de téléphone : (506) 453-5314